



DSI Electronique n°820 du 10 au 16 février 2020

ISSN -1737 5703

Sommaire

Veille Stratégique Nationale

Soutenu par la GIZ, Gafsa se dote d'un centre de tri de déchets	2
Le secteur du textile vise à réduire son empreinte carbone	3

Veille juridique

Nationale: Nouvelles publications en version arabe	4
Internationale: La loi Économie circulaire définitivement adoptée	4



Soutenu par la GIZ, Gafsa se dote d'un centre de tri de déchets

Par Jean Marie Takouleua.

«... Le gouvernorat de Gafsa, situé au sud-ouest de la Tunisie, vient de se doter d'un centre de tri des déchets. Cette nouvelle installation est le fruit de la coopération entre la commune d'El Guettar et la ville allemande de Böblingen, soutenu par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), l'agence de coopération internationale allemande pour le développement.

Un centre de tri de déchets vient de voir le jour en Tunisie. Il est situé dans la commune d'El Guettar, dans le gouvernorat de Gafsa au sud-ouest du pays. La nouvelle installation a été mise en service récemment par les autorités locales. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la coopération entre la commune d'El Guettar et la ville de Böblingen, située au sud-ouest de l'Allemagne.

Le centre de tri de déchets ménagers a été mis en place par la société responsable de la gestion des déchets de la ville de Böblingen. La coopération entre les deux villes a été possible grâce au soutien de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). L'agence de coopération internationale allemande pour le développement a d'ailleurs participé au financement du centre de tri de déchets d'El Guettar.

La construction du centre de tri de déchets ménagers d'El Guettar a coûté 250 000 dinars tunisiens, soit plus de 80 000 euros. La nouvelle installation permettra de trier les cartons, les déchets plastiques et les canettes de boissons. Ces produits seront ensuite vendus aux usines de recyclages. Quelques jours après l'inauguration de ce nouveau centre, qui prendra en charge l'ensemble des déchets ménagers de Gafsa, le gouvernorat a acquis de nouveaux équipements pour améliorer la collecte des déchets. Il a ainsi déployé 250 bennes à ordures dans plusieurs communes. Il s'agit d'Ennour, Gafsa-ville, Sidi Ahmed Zarrouk, Ras El Kef et Echabab. L'acquisition de ces bennes à ordures a été financée par Agence des États-Unis pour le développement international (Usaid) ...»- Source: Afrika21, le 8 janvier 2020.

<https://www.afrika21.africa/tunisie-soutenu-par-la-giz-gafsa-se-dote-dun-centre-de-tri-de-dechets/>

Le secteur du textile vise à réduire son empreinte carbone

Par Boris Ngounou.

«... La Fédération tunisienne du textile et de l'habillement (FTTH) vient d'organiser un séminaire sur la valorisation et le recyclage des déchets postindustriels dans le domaine du vêtement. L'occasion également de lancer le « Med Test III », une initiative qui propose de promouvoir des industries propres au sud de la méditerranée.

Les acteurs du textile tunisien veulent réduire l'impact environnemental de leur activité. Le 26 novembre 2019, se tenait à Tunis, un séminaire sur le thème « promouvoir des chaînes de valeur circulaires pour une industrie textile compétitive et durable ». Organisé par la Fédération tunisienne du textile et de l'habillement (FTTH), il a été conçu pour initier les opérateurs du textile à une approche d'économie verte, où les rejets chimiques des usines sont recyclés ou valorisés.

Le textile qui représente un pilier de l'économie tunisienne, participe à hauteur de 20 % au PIB, et compte 1 600 entreprises, 160 000 emplois et 2,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires à l'export, exerce en effet une forte pression sur l'environnement. La production textile consomme énormément de ressources et génère de nombreux déchets. Selon le World Wildlife Foundation (WWF), la production mondiale de coton consomme, à elle seule, 25 % des insecticides et 10 % des herbicides utilisés dans le monde. De plus, la pollution atmosphérique qu'elle génère surpasse celle générée par les émissions de polluants du trafic maritime et aérien réunis. Les émissions de gaz à effet de serre sont estimées à 1,2 milliard de tonnes d'équivalent CO2 en 2015.

Lancement de l'initiative « Med Test III »

L'écoresponsabilité du textile tunisien est davantage renforcée par « Med Test III ». Cette initiative dont le but est de développer des chaînes de valeur textile circulaires valorisant les déchets textiles a été lancée au cours du séminaire de Tunis. Financé par l'Union européenne (UE) et mis en œuvre par l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi), ce programme devrait également être implémenté dans deux autres pays d'Afrique du Nord : le Maroc et l'Égypte.

« De plus en plus de marques internationales mettent en place des unités de collecte et de recyclage de vêtements usagés. Nous ne devons pas rater ce train qui constitue la clé de pérennité et durabilité du secteur textile et habillement national » a déclaré Hosni Boufaden, le président de la FTTH. Ainsi, de façon concrète, Med Test III va renforcer les infrastructures locales, l'expertise technique et le savoir-faire nécessaires pour promouvoir la classification

appropriée, la collecte efficace, le tri et le recyclage des déchets textiles postindustriels et pré-consommation ...»- Source: Afrika21, le 7 janvier 2020. <https://www.afrik21.africa/tunisie-le-secteur-du-textile-veut-reduire-son-empreinte-carbone/>



Veille juridique

I- Nationale

Nouvelles publications en version arabe

Par Mme Zaier Nejiba, Magistrate-Consultante.

- **Un ouvrage intitulé "la protection de l'environnement entre législations et droits de l'homme"** "حماية البيئة بين القانون وحقوق الإنسان"

Dans cet ouvrage, l'auteur présente la genèse de la protection de l'environnement, les impératifs de cette nécessité de protection (impératifs sociaux, économiques, historiques...), pour aboutir à la considération de l'environnement comme l'un des droits de l'homme et des conséquences qui se répercutent tant sur le plan du développement durable, que sur la bonne gouvernance, mais aussi au niveau des instances constitutionnelles.

- **Un ouvrage intitulé "Droit de l'environnement"** "قانون البيئة"

Dans cet ouvrage, l'auteur tente de contourner les régimes juridiques de protection de l'environnement forestier, aquatique, culturel, urbanistiques, sonore, sanitaire ... à l'échelle nationale et internationale. Notamment, des thèmes diversifiés ont été traités comme: le changement climatique, l'énergie, les énergies non renouvelables (mines, carrières et surtout les problèmes des carrières de marbre), ainsi que le terrorisme nucléaire et le terrorisme environnemental ...

D'ailleurs, une description du volet jurisprudentiel a été incluse pour mettre en exergue l'application du droit aux faits, dans les tribunaux tunisiens et comparés.

II- Internationale

La loi Économie circulaire définitivement adoptée

Par Fabian Tubiana.

«... A la suite de l'Assemblée nationale, le Sénat a voté le texte du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire. Le Parlement a adopté définitivement, le 30 janvier, le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire. Après l'Assemblée nationale le 21 janvier, le Sénat a voté en faveur du texte à l'unanimité.

Le texte est conforme au compromis trouvé en Commission mixte paritaire le 8 janvier (**lire l'article recensant les principales mesures impactant la plasturgie (1)**).

Il transpose plusieurs textes européens, dont la fameuse **directive Single-use Plastics (2)** sur les plastiques à usage unique, vise les 100 % de plastiques recyclés d'ici à 2025, la réduction de moitié d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique non-réutilisables mises sur le marché ou encore la fin des emballages plastique à usage unique d'ici à 2040. Il interdit également de nombreux objets en plastique à usage unique.

Mais, comme le relève le rapport « Plastic promises » récemment publié au Royaume-Uni certaines alternatives au plastique, adoptées sans étude d'impact et sous la pression des consommateurs, peuvent s'avérer plus nocives à long terme.

Même le président de la République l'a souligné le 10 janvier, devant la convention citoyenne sur le climat : « Il faut hiérarchiser les questions et prendre les bonnes décisions. Pour chaque mesure, bien évaluer les impacts directs et indirects », a-t-il affirmé...

Avant d'interdire un produit, il faut s'assurer de façon rigoureuse, via la méthode d'évaluation normalisée de l'analyse du cycle de vie (ACV, pour les intimes), que le remède n'est pas pire que le mal... Souhaitons donc que ce principe sous-tende la future stratégie nationale « pour la réduction, la réutilisation, le réemploi et le recyclage » qui, en concertation avec les « filières industrielles concernées » indique la loi, jalonnera cette « fin » des emballages plastique à usage unique d'ici à 2040 ...»- Source: *Plastiques & Caoutchoucs*, le 30 Janvier 2020.

<http://www.plastiques-caoutchoucs.com/La-loi-Economie-circulaire.html>

(1) Loi Économie circulaire : le texte de l'accord entre Assemblée et Sénat - Source:

<http://www.plastiques-caoutchoucs.com/Loi-Economie-circulaire-le-texte.html>

(2) Directive usage unique : l'adoption définitive du Conseil - Source: [http://www.plastiques-](http://www.plastiques-caoutchoucs.com/Directive-usaqe-unique-l-adoption.html)

[caoutchoucs.com/Directive-usaqe-unique-l-adoption.html](http://www.plastiques-caoutchoucs.com/Directive-usaqe-unique-l-adoption.html)

Elaboré par : **Lobna ZOUAOU**, Ingénieur Data, chargée de veille Stratégique ✉ veille@citnet.nat.tn

Vérifié par : **Noura KHIARI**, Chef du Service Documentation, Information, Edition et Marketing ✉ cdi1@citnet.nat.tn

Validé par : **Faouzi HAMOUDA**, Directeur de la Documentation et de l'Information ✉ cdi@citnet.nat.tn

Boulevard du Leader Yasser Arafat – 1080 – Tunis

☎ 00216-71.206.482 / 71.206.647 * Fax : 00216-71.206.642 *  <http://www.citnet.nat.tn/>



En devenant partenaire du CITET vous êtes automatiquement enregistrés et abonnés à sa DSI hebdomadaire. La Direction de Documentation et d'Information (DDI) vous remercie de votre assiduité et recevra avec vif intérêt toute suggestion ou demande d'information de documentation de votre part que vous voudriez bien envoyer à : cdi@citnet.nat.tn. Pour se désabonner, SVP envoyez le message suivant « Je désire me désabonner », à la même adresse.